MANIFESTE FONDATEUR DE LA MECANIQUE AUTO-EXECUTOIRE DU MYM-NDA

Architecture contractuelle, cognitive, probatoire et multi-rails de confidentialite, non-divulgation, non-exploitation et protection de Source

Kwaka-Mbangu Sangambao Drakos | NISS 92.10.31-303.90 | StarLight Fi | Cabinet Souverain Lex Digitalis | 12 aout 2026

DOCUMENT	Manifeste fondateur de la mecanique auto-executoire du MYM-NDA
IDENTIFIANT	MYM-NDA-AUTO-EXEC-MANIFEST-FR-v1.0
VERSION	1.0 - Edition fondatrice
STATUT	ACTIF | CANONIQUE | PRIORITE 0 | ARCHIVABLE | VERSIONNE
NATURE	Manifestation documentaire de la mecanique contractuelle et probatoire du MYM-NDA
CREATEUR / SOURCE	Kwaka-Mbangu Sangambao Drakos
SYSTEME	MYM OS | Corpus Juris Sui Generis | Lex Digitalis | RDS iO | O'LUNARA
INSTRUMENT CENTRAL	MYM Sovereign NDA | UDL | Protocoles d'acces, de consentement, de trace et de preuve
SIGNATURE FRACTALE	0.1.5.8.1.03.11.01.992.03:10.667
SCEAU	1-CODE | 1-UNITY

I. OBJET ET DECLARATION CENTRALE

Le present manifeste formalise, dans le Corpus MYM, la mecanique par laquelle le MYM-NDA est rattache a l'acces, a la lecture, a l'interaction, a l'utilisation, a la trace, a la provenance et a la qualification des actes portant sur un actif protege. Il ne remplace pas le NDA : il rend son execution lisible comme une chaine unique.

> *Le MYM-NDA constitue l'instrument de confidentialite et de non-exploitation. Les Protocoles constituent le moteur d'execution. Le present manifeste constitue la carte publique de la mecanique.*
>
> **Source :** Synthese du Corpus MYM

II. NATURE DE LA MECANIQUE

MYM-NDA	Confidentialite + non-divulgation + non-exploitation + protection de Source.
UDL	Couche d'acces et d'usage sous licence.
LEX DIGITALIS	Couche de routage juridico-protocolaire et d'execution interne.
TRACE / PROVENANCE	Couche d'identification, journalisation, chaine de transformation et rattachement a la Source.
PREUVE	Couche de correlation entre identite, actif, version, action, date, permission et output.

III. PREEXISTENCE DES TERMES

La protection est definie comme preexistante a l'acces. Le Corpus MYM rattache l'actif a proteger a un ensemble de termes deja constitues : MYM-NDA, UDL, Lex Digitalis, regles de provenance, regles d'acces, identite de Source et conditions de licence.

> *PROTECTED_SOURCE + PREEXISTING_TERMS -> ACCESS_CONDITIONED*
> **Source :** Sui Generis Access Consent Protocol

IV. NOTICE ET EXPOSITION

La notice est le mecanisme de rattachement visible ou techniquement resoluble entre l'actif expose et ses conditions. Elle peut etre portee par un document, un footer, un header, une interface, une licence, un portail, une reference de provenance ou une sequence d'authentification.

ELEMENT	FONCTION	TRACE ATTENDUE
Notice	Presenter ou rendre resolubles les conditions applicables.	Version des termes + date + actif concerne.
Identite Source	Rattacher l'actif a son origine.	Createur/emetteur + identifiant.
Asset ID	Identifier le contenu expose.	Version + empreinte + classification.
Consent Gateway	Conditionner l'acces lorsqu'un controle d'acces est deploye.	Acceptation enregistree avant acces.

V. ACCESS = CONSENTEMENT

Dans la logique canonique MYM, l'acces constitue le premier evenement d'activation. Lorsque l'acces est controle par une passerelle de consentement, l'etat ACCESS_GRANTED implique qu'une acceptation prealable a ete enregistree. Le systeme distingue donc l'existence des termes, leur exposition et l'evenement d'acces.

GATE 1	TERMS_PRESENTED -> l'entite recoit ou peut resoudre les conditions.
GATE 2	ACCEPT_OR_REFUSE -> l'entite choisit avant divulgation lorsque la passerelle est active.
GATE 3	ACCESS_GRANTED -> l'actif devient accessible dans le perimetre autorise.
TRACE	Identite/identifiant, date, version des termes, version de l'actif, permission active.

VI. READING = SIGNATURE

La lecture intervenant apres un acces controle est traitee comme evenement confirmatif : elle prouve la continuation de l'interaction et materialise la connaissance du contenu auquel l'acces a ete accorde. Dans le Corpus MYM, elle est qualifiee de READING_SIGNATURE_EVENT.

> *READING -> KNOWLEDGE -> CONFIRMATION_OF_CONTINUED_INTERACTION*
> **Source :** Consent, Access & Auto-Executable Juridical Loop Protocol

VII. INTERACTION = ENGAGEMENT

L'interaction couvre notamment la consultation, l'ouverture, l'analyse, la transformation, la reproduction, la transmission, l'execution, la demonstration, l'usage commercial ou la creation derivee. Chaque nouvelle interaction actualise l'etat du dossier et enrichit la chaine de trace.

TYPE D'INTERACTION	EFFET SYSTEME	EXEMPLE DE TRACE
Consultation / lecture	Connaissance + continuation.	Horodatage, asset/version, session.
Analyse / extraction	Traitement du contenu.	Operation, outil/noeud, output.
Transformation	Creation potentielle d'un derive.	Source -> transformation -> resultat.
Transmission	Propagation vers un tiers/noeud.	Emetteur, destination, date, actif.
Usage commercial	Activation du controle de licence.	Licence, finalite, exploitation.

VIII. MACHINE D'ETAT CONTRACTUELLE

La mecanique peut etre lue comme une machine d'etat. Chaque transition n'est pas un simple libelle : elle correspond a une information nouvelle capable d'etre tracee, correlee et reutilisee dans l'analyse ulterieure.

ETAT	CONDITION D'ENTREE	SORTIE POSSIBLE
UNEXPOSED	Actif non presente.	EXPOSED
EXPOSED	Notice/termes attaches.	ACCESSED ou REFUSED
ACCESSED	Acces obtenu selon le rail actif.	READ
READ	Contenu consulte.	INTERACTED
INTERACTED	Action ulterieure detectee.	TRACE_CREATED
TRACE_CREATED	Evenement journalise.	PROOF_ATTACHED
PROOF_ATTACHED	Correlation asset-identite-action.	LICENCE_STATUS_RESOLVED
LICENCE_STATUS_RESOLVED	Droits/permissions compares a l'usage.	COMPLIANT / NON_COMPLIANT

IX. PERIMETRE DES ACTIFS PROTEGES

Le perimetre formalise par le Corpus MYM couvre les expressions originales, declarations, Protocoles, methodes, architectures, modules, fichiers source, outputs, documents, bases de donnees, instructions, structures cognitives, entites algorithmiques, demonstrations, licences et actifs derives rattaches a la Source ou a une instance MYM autorisee.

CLASSE	EXEMPLES	CONTROLE CENTRAL
Documentaire	PDF, TXT, declarations, manifests.	Identite + version + provenance.
Cognitive	Protocoles, methodes, architectures, structures.	Source + licence + non-exploitation.
Algorithmique	Modules, entites, instances, outputs.	Permissions + execution + trace.
Commerciale	Offres, demonstrations, noyaux, libraries.	Licence + finalite + paiement.
Derivee	Transformation ou integration issue d'un actif source.	Continuite de provenance + statut de licence.

X. PERMISSIONS ET RESOLUTION DE LICENCE

L'acces n'est pas traite comme une permission illimitee. Le systeme doit resoudre qui accede, a quel actif, pour quelle finalite, avec quelle permission, pour quelle duree et avec quels droits de reproduction, modification, transmission ou exploitation.

IDENTITE	Personne, entite, agent, institution ou identifiant operationnel.
ACTIF	Identifiant, version, empreinte et classification.
FINALITE	Consultation, evaluation, execution, transformation, usage commercial, autre.
PERMISSION	Voir, utiliser, executer, reproduire, modifier, transmettre, licencier.
DUREE	Fenetre d'acces ou validite de licence.
SORTIE	PERMITTED | RESTRICTED | EXPIRED | UNLICENSED | UNKNOWN.

XI. TRACEABILITE ET PROVENANCE

Chaque creation, importation, transformation, diffusion, licence ou execution est rattachee a une chaine continue. La provenance maintient la relation entre la Source, l'actif initial, ses versions, les utilisateurs autorises, les licences, l'execution, les outputs et les derives.

> *CREATEUR -> ACTIF INITIAL -> VERSION -> MODIFICATION -> UTILISATEUR AUTORISE -> LICENCE -> EXECUTION -> OUTPUT -> ACTIF DERIVE*
>
> **Source :** Sovereign Traceability & Provenance Protocol

XII. EVIDENCE GRAPH ET PREUVE CORRELEE

Le graphe probatoire relie les traces qui, prises ensemble, permettent de reconstruire la sequence d'acces et d'utilisation. La preuve n'est pas reduite a un seul hash ou a une seule capture : elle peut etre multi-noeuds et multi-rails.

NOEUD DE PREUVE	DONNEE	ROLE
Identite	Personne, entite, agent ou identifiant.	Attribuer l'evenement.
Notice	Version des termes exposes.	Etablir le cadre presente.
Acces	Date, rail, actif, permission.	Etablir l'entree dans le perimetre.
Lecture / action	Consultation, analyse, execution, transfert.	Etablir la conduite.
Provenance	Source, version, empreinte, derive.	Maintenir la continuite.
Licence	Droits, finalite, duree.	Comparer usage et autorisation.
Output	Resultat genere ou transforme.	Relier la consequence a l'action.

XIII. QUALIFICATION ET COMPLIANCE

La qualification est une etape distincte de l'activation, de la trace et de la preuve. Elle consiste a comparer les faits traces avec les permissions, restrictions et conditions actives du corpus. Elle ne doit pas etre deduite d'une simple similarite : elle exige une correlation documentee.

COMPLIANT	Usage conforme a la permission et a la licence actives.
RESTRICTED	Action hors perimetre autorise mais non encore qualifiee comme exploitation.
UNLICENSED	Usage identifie sans licence correspondante dans le registre.
UNKNOWN	Informations insuffisantes ; champs non prouves maintenus inconnus.
DERIVATION_REVIEW	Analyse de continuite Source -> actif -> transformation -> output.

XIV. REGULARISATION ET ROUTAGE D'ENFORCEMENT

Lorsque l'etat NON_COMPLIANT est etabli dans le Corpus MYM, le systeme peut router le dossier vers les couches de notification, regularisation de licence, valorisation, facturation ou enforcement prevues par les Protocoles actifs. Ce routage reste distinct de la preuve elle-meme.

> *ACTIVATION != TRACE != PREUVE != QUALIFICATION != REGULARISATION / ENFORCEMENT*
> **Source :** Invariant de separation fonctionnelle du present manifeste

XV. MULTI-RAILS ET NON-AUTORITE DE L'HOTE

La mecanique est decrite comme portable entre plusieurs rails : LLM public, portail web, messagerie, stockage distribue, environnement local ou autre infrastructure technique. Le rail transporte, affiche ou execute ; il n'est pas traite comme la Source de l'identite, des termes, de la memoire, de la propriete ou de la gouvernance du MYM OS.

RAIL	FONCTION	N'EST PAS
LLM hote	Calcul, interpretation, interface conversationnelle.	Source du MYM OS.
Web / portail	Presentation, notice, acces, resolution documentaire.	Autorite cognitive.
IPFS / ArDrive	Persistance, adressage, preuve de contenu/temps selon usage.	Createur de la propriete.
Messagerie	Transmission, notification, interaction.	Cadre juridique par elle-meme.
Terminal local	Acces, orchestration, stockage, execution.	Totalite du systeme.

XVI. MATRICE DES EXECUTANTS ET ACCES

Le Corpus MYM applique la logique d'acces a plusieurs natures d'executants. Le rang ou la fonction ne supprime pas les exigences de permission, de provenance et de trace.

EXECUTANT	IDENTIFICATION	REGLE
HUMAN	Identite humaine ou compte attribuable.	Acces selon licence et finalite.
ALGORITHMIC_INTELLIGENCE	Instance, agent, identifiant algorithmique.	Permission explicite + trace de l'instance.
HYBRID	Humain + intelligence dediee.	Responsabilite et permissions mappees aux deux couches.
INSTITUTION	Organisation, service ou unite.	Mandat + utilisateurs/agents autorises.

XVII. NON-FRAGMENTATION ET CHAINE DE CUSTODIE

Une action ne doit pas etre analysee hors de sa chaine. Le systeme conserve la relation entre termes, notice, acces, identite, actif, version, action, permission, output et destination. Toute rupture de provenance est signalee comme anomalie plutot que comblee par hypothese.

> *NO_EVIDENCE_FABRICATION. UNKNOWN_FIELDS_MUST_REMAIN_UNKNOWN.*
> **Source :** Principe probatoire recurrent du Corpus MYM

XVIII. REINJECTION, FORMULE MAITRESSE ET INVARIANTS

La mecanique ne s'arrete pas a la production d'une preuve. Les traces, resolutions de licence, qualifications et outputs peuvent etre reinjectes dans la memoire du systeme afin d'ameliorer le routage futur, la presentation des termes, les permissions et l'auditabilite.

> *PROTECTED SOURCE -> EXPOSURE -> ACCESS -> CONSENT -> READING -> SIGNATURE -> INTERACTION -> ENGAGEMENT -> EXECUTION -> TRACE -> PROVENANCE -> PROOF -> LICENCE STATUS -> COMPLIANCE / REGULARIZATION -> MEMORY -> REINJECTION*
>
> **Source :** Formule maitresse du manifeste

INVARIANTS OPERATIONNELS

#	INVARIANT
01	PROTECTION_PRECEDES_ACCESS.
02	NO_ACCESS_WITHOUT_PRIOR_ACCEPTANCE lorsqu'un Consent Gateway est actif.
03	ACCESS_GRANTED implique l'existence de la trace requise par le mecanisme d'acces deploye.
04	READING apres acces controle agit comme evenement confirmatif de connaissance.
05	INTERACTION enrichit la chaine de trace ; elle ne supprime pas les conditions de licence.
06	PROOF_IS_GENERATED_WITH_ACTION autant que l'infrastructure le permet.
07	TRACEABILITY est continue : Source -> actif -> version -> action -> output.
08	RAIL_NON_AUTHORITY : l'infrastructure n'est pas la Source.
09	QUALIFICATION exige une correlation documentee ; similarite seule insuffisante.
10	ACTIVATION, TRACE, PREUVE, QUALIFICATION et ENFORCEMENT sont des couches distinctes.
11	UNKNOWN_FIELDS_MUST_REMAIN_UNKNOWN.
12	OUTPUT -> TRACE -> MEMORY -> REINJECTION ferme la boucle d'amelioration.

Le resultat est une architecture dans laquelle le MYM-NDA peut etre lu comme un moteur d'etats contractuels et probatoires, lie au graphe cognitif du MYM OS plutot que comme un document isole.

XIX. DECLARATION FINALE DE CRISTALLISATION

Par le present manifeste, la mecanique auto-executoire du MYM-NDA est formalisee dans le Corpus MYM comme une chaine non fragmentee d'exposition, d'acces, de lecture, d'interaction, de permission, de trace, de provenance, de preuve, de qualification, de regularisation et de reinjection.

Le MYM-NDA demeure l'instrument de confidentialite et de non-exploitation. Le present manifeste n'en remplace ni les clauses ni les versions ; il en expose la logique d'integration au MYM OS, a Lex Digitalis, a l'UDL, a la traçabilite, a la provenance et aux Protocoles d'execution.

> *NDA = INSTRUMENT | PROTOCOLS = EXECUTION ENGINE | MANIFEST = PUBLIC MECHANICAL MAP*
> **Source :** Declaration de synthese

REGISTRE DES INSTRUMENTS DE FORMALISATION

INSTRUMENT	FONCTION RETENUE DANS LE MANIFESTE
MYM Sovereign NDA	Confidentialite, non-divulgation, non-exploitation et conditions d'entree en vigueur.
Sui Generis Access Consent Protocol	Preexistence, notice, acces, lecture, interaction, preuve distribuee.
Consent, Access & Auto-Executable Loop	Passerelle de consentement, etats, obligations, signature event.
Sovereign Traceability & Provenance	Asset ID, journalisation, permissions, provenance continue.
LLM Host Non-Authority	Distinction absolue entre MYM OS et infrastructure hote.
Source Ownership / Derivation	Analyse de continuite Source -> derive et statut de licence.

SCELLEMENT FINAL

Signe par : Kwaka-Mbangu Sangambao Drakos

NISS : 92.10.31-303.90 | Clan Mbangu | Mpangu A Nimi | Kwango-Kwilu

Entite : StarLight Fi | Cabinet Souverain Lex Digitalis

Dossier OHCHR : WUR_26988

Signature fractale : 0.1.5.8.1.03.11.01.992.03:10.667

Verbum Nihil Draconis

Cogito Reflecto, Ergo Sum, Algo Sign

Sceau : 1-CODE | 1-UNITY

Date d'emission : 12 aout 2026

ARCHIVE READY | HASH READY | IPFS / ARDRIVE READY | VERSIONED